



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mercredi 26 Juin 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Du camp des Prussiens devant Cassel.

Les soldats prussiens ne font qu'à regret la guerre aux Français ; ces dispositions se manifestent tous les jours de plus en plus dans l'armée et effraient les chefs. On murmure assez haut : on marche à regret ; il faudroit peu de chose pour débander l'armée. Pour vous prouver que je ne vous annonce rien que de vrai, je vous envoie l'ordre du roi aux officiers de l'armée. Traduisez-le en Français, et insérez-le dans les papiers publics.

Ordre. — « Chaque officier-commandant, et sur-tout les capitaines qui envoient aux avant-postes ou en détachement, auront toujours soin, avant la marche, de faire une exhortation à leurs soldats, et de leur représenter qu'il est de leur devoir de combattre vaillamment pour leur roi et pour leur patrie. Les officiers auront soin d'expliquer aux soldats les raisons de la guerre entre le roi et les Français, en leur disant que c'est la cause de tous les rois et de tous les princes ; d'appaier la révolte et de détruire les erreurs des Français, parce que sans cela tout l'univers seroit bientôt en désordre, et qu'on n'y reconnoitroit plus ni dieu, ni sou-

verain ; deux choses indispensables pour le salut du genre humain. Les officiers rappelleront ensuite aux soldats les victoires qu'ils ont remportées, et la gloire qu'ils se sont acquise dans le monde ; ils leur représenteront que ce seroit une honte pour eux de se laisser vaincre par des hommes qui ont assassiné leur roi, et qui ne croient pas en dieu. »

Cet ordre est exécuté journallement dans le camp Prussien.

De Francfort, du 10 juin. — Tout le monde rend justice à la valeur des Français qui composent la garnison de Mayence ; ils ont fait plusieurs sorties, où les assiégeans ont perdu beaucoup de monde. La plus vigoureuse et la plus heureuse de toutes, c'est celle qu'ils firent dans la nuit du 30 mai, en tombant sur le quartier-général des Prussiens à Mariemborn et d'autres cantonnemens des assiégeans. Les allemands eux-mêmes évaluent à 5 mille hommes la perte des assiégeans, que l'on cache le plus qu'on peut.

Dans cette sortie, les Français se sont avancés jusqu'à Bodenheim, et y ont tué 200 palatins, qui faisoient partie des 1.400 hommes du contingent fourni par l'électeur palatin. Si les français, parvenus heureusement au quartier-général

en ce que l'expérience a prouvé qu'un général pouvoit en user, mais non en abuser.

§ Il se confirme que le Calvados a rappelé son bataillon qui étoit à Tours pour combattre les rebelles. Ceux-ci ont évacué Saumur : on ne devine point encore sur quel point ils veulent marcher, mais il paroît qu'une ville maritime, un port sont les objets de leur ambition secrète. — L'insurrection des départemens, a commencé avant l'arrestation des députés, et le Jura en a donné exemple, quoiqu'il n'eût aucun des fugitifs.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Collot d'Herbois.)

Suite de la séance du Lundi 24 Juin.

La pétition faite par les habitans de la ville de Nantes a déterminé le décret suivant :

Art. 1^{er}. « Les citoyens Mathieu, Julien, de la Drôme, et Philippeau, se rendront dans les départemens du centre et de l'ouest, pour y inviter les citoyens à prendre les armes, et leur indiquer le lieu où ils se réuniront.

II. « La trésorerie nationale versera dans la caisse du district de Nantes, la somme de 500 mille livres, pour subvenir aux dépenses que nécessitent les circonstances.

III. « Il sera formé dans la ville de Nantes une commission centrale de correspondance, composée d'hommes pris dans les administrations et dans les sociétés populaires ».

Séance du mardi 25 Juin.

Custines se plaint des calomnies de Ferrière, qui le taxe d'impéritie et d'incivisme. Il annonce que le général Leveneur a attaqué l'ennemi dans la nuit du 20 au 21 ; que Lamarlière de son côté a forcé un avant-poste des Autrichiens.

Une lettre de Maubeuge annonce que l'ennemi serre de très-près Valenciennes et Condé mais qu'on leur oppose la plus vigoureuse résistance.

Des députés de la Seine inférieure font le tableau le plus touchant de leur détresse. On renvoie au ministre de l'intérieur, et sur l'observation d'un membre que c'est à la loi du 4 mai qu'il faut attribuer cette pénurie, on charge le comité de l'examiner de nouveau.

Une députation de Soissons dénonce l'administration du département de l'Aisne, qui a pris des arrêtés conformes à ceux du Calvados et de l'Eure. Cette administration est cassée, et on ordonne que le siège du département qui étoit à Laon, sera transféré à Soissons. Cette députation a dénoncé tous les députés de l'Aisne qui, à l'exception de St. Just ont perdu leur confiance. De ce nombre sont Débrie et Condorcet.

Presque tous les députés détenus, transférés dans des maisons publiques et au secret, s'éclament. On passe à l'ordre du jour ; un seul, Boileau ayant un crachement de sang, obtient de rester chez lui sur sa parole.

Des administrateurs d'Eure et Loire viennent réveiller l'attention de l'assemblée sur les progrès des révoltés. Ils viennent de se porter sur le Mans et paroissent vouloir s'emparer des riches plaines de la Beauce. Ils sont toujours maîtres d'Angers. Nogent-le-Rotrou, La-Ferte-Bernard, le Mans sont sans défense. On blâme les administrateurs de jeter ainsi l'épouvante par une peinture aussi énergique. Talien tente de rassurer la convention en parlant des dispositions qu'on fait de toutes parts pour les repousser. On renvoie la pétition au comité du salut public.

Un décret forme le département de Vaucluse, composé des districts d'Avignon, de Louvaise, de Vaucluse et d'Orange. Bazire et Rovere sont commis pour l'organiser.

On discute un nouveau mode de contribution publique, et on ajourne à demain un nouveau plan d'éducation nationale.

La commune d'Evreux reclame contre les mesures de rigueur exercées contre elle. Renvoyé au comité.

On trouvera à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3. Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.

à une digue d'environ 300 toises, et qu'il ne faut qu'une jetée à pierre sèche d'environ 200 toises, pour l'île de Brehat.

Que dans la baie de Saint-Brieux, sous le canon de Portrieux, est encore une rade où les vaisseaux de guerre peuvent aborder et rester à l'ancre en tous tems, sous la protection des batteries de terre. Il suffiroit de prolonger d'environ 400 toises en pierres sèches le quai de Potrieux, pour que les frégates et convois y trouvassent un refuge assuré.

Qu'à Dieppe on a fait à grands frais toutes les dispositions pour mettre le port en état de recevoir les plus grosses frégates; tous les travaux intérieurs ont été faits; l'entreprise a été suspendue au moment où elle alloit être achevée.

Qu'à Granville un quai d'environ 60 toises fermeroit encore une retraite sûre pour les frégates et convois.

Que ces travaux tiendroient dans une activité salutaire tous les habitans de la côte; ils leur fourniroient des moyens de subsistance, les attacheroient par de nouveaux liens aux intérêts de la république, et lorsqu'une fois ils seroient terminés, il en résulteroit la plus grande facilité pour des opérations qui, jusqu'ici, ont été regardées comme très-difficiles et très-dangereuses.

Que ces travaux pourroient coûter, savoir :

La jetée de Saint-Malo, suivant le devis estimatif.....	690,000 ff.
Celle de Brehat.....	60,000
Celle de Portrieux.....	30,000
Le quai de Granville.....	100,000
<hr/>	
TOTAL.....	880,000 ff.

Que quant aux travaux de Dieppe, il est difficile dans ce moment d'en établir l'appertçu.

Le ministre de la marine a proposé ensuite au conseil de l'autoriser à donner les ordres nécessaires pour l'exécution de ces différens travaux.

Sur ce rapport, le conseil considérant que les propositions du ministre présentent des vues de la plus grande utilité, et qu'il seroit à désirer qu'elles eussent été plutôt exécutées, arrête que le ministre de la marine est autorisé à donner tous les ordres nécessaires pour leur prompt exécution.

Arrête en outre que la présente délibération sera soumise à l'approbation du comité de salut public.

Un décret d'hier 25, a mis à la disposition du ministre de la marine les 880,000 ff., pour être employées au payement des contributions de ces diverses jetées.

§ Boydker, un des banquiers de Paris qui fait le plus d'affaires, a été arrêté. Le bruit court qu'il étoit chargé de la distribution de l'or des puissances étrangères, or qui depuis long-tems nous fait plus de mal que leurs armes. Comme le motif de cette arrestation n'est encore qu'un bruit, nous engageons nos lecteurs, à ne le regarder que comme tel.

§ Henriot, commandant de la force armée de la section des sans-culottes, a réuni 4573 suffrages pour être commandant général de la force armée parisienne, et Raffet commandant de la force armée de la Butte-des-Moulins, en a réuni 4,958; d'où il résulte qu'il y a ballottage.

§ Un membre du club des cordeliers est venu trouver Raffet et lui a dit : n'accepte pas, ou sinon..... Un autre cordelier, puis un autre, puis 4, et puis 100 cordeliers sont venus à la file, et lui ont fait le même compliment. Raffet qui a été corsaire, et qui auroit pu se dispenser de répondre à Marat, leur a répondu : si mes concitoyens me nomment, j'accepterai, et, si dans les vingt-quatre heures, vous n'exécutez pas votre menace, vous êtes tous des J. F.

§ Le père Bourgeois, horloger, rue du Petit Bourbon, section de la Croix-Rouge, avoit avancé à sa section plus de 3,000 ff. il paya de sa bourse 20 sols à chaque volontaire qui partoit lors de la dernière levée; il accéléroit par ses soins et son intelligence, le remboursement de toutes les sommes dues à la section..... Noté parmi les gens suspects, l'on envoya chez lui pour le prier de venir fraterniser : le fils Bourgeois monta la garde vingt-quatre heures à la porte de son père, et jura de tuer le premier qui avanceroit..... Son père, disoit-on, n'avoit rien à craindre : il ne s'agissoit que d'explication, de fraternisation : le fils tint bon; on n'osa pas passer la ligne. Le lendemain, le comité fut changé, mais le fils Bourgeois, frappé du danger qu'avoit couru son père; ces arresta-

tions lui ayant rappelé les funestes et trop mémorables journées de Septembre, fut atteint d'une fièvre chaude, avec transport de cerveau; il est mort en criant: *non, non, vous n'arrêterez pas mon père.....*

§ Nons avons parlé d'un carême civique, proposé par la section de l'Homme - Armé; celle du faubourg Mont-marie s'en est imposé un de six semaines; mais elle a invité le conseil de prendre des mesures pour empêcher la hausse excessive du prix des légumes; cette demande sera prise en considération.

§ Les sections ont été invitées à faire disparaître dans le délai de 8 jours, les grilles et les barrières de fer, qui se trouvent dans leur arrondissement; le fer en sera employé à faire des fusils et des piques. Cet arrêté a été provoqué par la section de la Butte-des-Moulins qui est venue rendre compte d'un accident fâcheux arrivé à un jeune enfant qui s'est blessé sur la pointe de l'une de ces grilles.

§ Il paroît une proclamation des chefs des rebelles de la Vendée à leur armée, datée de Clisson, le 1^{er} Juin 1793, nous l'insérerons dans l'un de nos prochains numéros.

§ Dieppe est bloqué par des corsaires et frégates anglaises, qui se sont emparés des bateaux pêcheurs, ensorte qu'il arrive peu de maquereaux et de poissons frais à Paris.

§ Il se fait un mouvement extraordinaire dans toutes les marchandises. On les achète à tout prix. On donne un assignat de cent francs pour un louis d'or, et vingt-une livres de papier pour un écu de six livres.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Collot d'Herbois.)

Séance extraordinaire du mardi soir.

Cette séance consacrée aux pétitionnaires, en a vu plusieurs adhérer aux journées du 31 mai. On annonce que Vergniaud, n'ayant pu corrompre ses gardes, les a enivrés et s'est enfui.

Une députation des Gravilliers dont l'orateur a fait un discours insultant pour la convention par les reproches qu'il lui faisoit, lui a valu d'être chassé de la séance, tandis que ses collègues en ont obtenu les honneurs. Il se trouve que c'est un prêtre.

La ville d'Orange désavoue Marseille.

Séance du Mercredi 26 juin.

Les commissaires de la convention écrivent de l'Orient que la fermentation qui règne à Brest, a fait lever une force départementale destinée à marcher sur Paris. On vouloit arrêter les commissaires qui ont trouvé le moyen de s'esquiver.

Charrier a été arrêté à Rhodes où il a déclaré avoir un grand complot à découvrir. Les rebelles ayant voulu arracher l'arbre de la liberté, une jeune fille s'est seule opposée, et a su le conserver.

Après la défaite des rebelles devant St. Flour, le supérieur du séminaire à la tête des gardes nationales, les poursuivoit. Deux rebelles étoient dangereusement blessés, le supérieur veut leur donner des secours, l'un d'eux, prêtre réfractaire, lui casse le bras d'un coup de pistolet.

Une femme qui s'est distinguée comme lieutenant de bataillon, demande par elle-même exception à la loi qui exclut les femmes. On lui accorde des récompenses, mais on passe à l'ordre du jour sur sa motion.

Biron rend compte par une lettre écrite de Niert le 22 juin, d'une expédition qui a eu tout le succès possible.

Une lettre de Maubeuge du 22 juin, fait part d'une expédition où l'on a pris dix-neuf chevaux, et fait vingt-huit prisonniers.

Wimphem mandé à la barre, écrit à la convention qu'elle peut choisir entre la paix et la guerre; que la Bretagne veut la république et non l'anarchie; que pour lui, s'il se rend à Paris, ce sera à la tête de 60 mille hommes, et qu'en ce cas, il est inutile de le presser. On décrète le général d'accusation.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3
Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année
15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.